



**LAMBALLE
TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) applicable aux activités 3/17 ans organisées par le service enfance-jeunesse de Lamballe Terre & Mer

Mentions légales

Les informations recueillies par le service Enfance Jeunesse de Lamballe Terre et Mer font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins de : suivi et gestion (*y compris facturation et recouvrement*) des inscriptions aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3/17 ans des mercredis, été et petites vacances.

Ces informations seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de la date de signature des documents.

Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données peuvent être : Les agents du service Enfance Jeunesse et du service finances de Lamballe Terre & Mer, le Trésor Public, la Caisse d'Allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental, les prestataires d'activités et transport (centres nautiques, campings, société de transports retenue ...)

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président de Lamballe Terre & Mer par courrier postal à cette adresse 41 Rue St Martin – BP 90456 – 22404 LAMBALLE-ARMOR Cedex ou par mail à cette adresse dpd@lamballe-terre-mer.bzh

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : dpd@lamballe-terre-mer.bzh

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS 7/17 ANS



infoJeunesse

Espace Lamballe Terre & Mer
41, rue Saint-Martin | BP90456 | 22404 Lamballe cedex
tél 02 96 50 59 54 | enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ACCES

Pour participer à un séjour, l'enfant ou le jeune doit impérativement avoir atteint l'âge indiqué pour le séjour choisi.

1.1. Constitution du dossier d'inscription de l'enfant :

Le participant ne pourra être admis à participer à un séjour qu'après constitution d'un dossier complet d'inscription. Toute modification, telle que changement d'adresse, n° de téléphone domicile/travail/portable, situation de famille, état de santé... doit être signalée au service enfance jeunesse ou auprès de la structure habituellement fréquentée par le jeune dans les plus brefs délais.

En cas de séparation et de désaccord des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être jointe au Service Enfance Jeunesse. Le parent qui n'en a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite durant le séjour.

1.2. Participation aux activités et déplacements :

Lors de la constitution du dossier d'inscription, les parents autorisent l'enfant ou le jeune à pratiquer toutes les activités organisées dans le cadre du séjour retenu ainsi qu'à utiliser les transports mis en place pour se rendre sur le lieu du séjour ou sur place.

Les séjours à dominante nautique nécessiteront la production d'un test aquatique qui devra répondre à l'arrêté du 25 avril 2012, à savoir : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale durant 5 secondes, nager sur le ventre durant 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation.

Ce test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Un certificat médical pourra être demandé pour la pratique de certaines activités spécifiques (*plongée subaquatique...*).

Ces documents seront indiqués en pièce à fournir sur le programme d'activités.

1.3. Santé :

En cas de traitement médical du participant, les parents doivent fournir au directeur, le jour du départ, l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur boîte d'origine avec la notice et le Nom Prénom de l'enfant ou du jeune, inscrits sur la boîte.

Le Projet d'Accueil Individualisé (*P.A.I.*) mis en place dans le domaine scolaire pour un enfant ou un jeune souffrant d'une affection chronique ou d'une allergie alimentaire sera reconduit dans les séjours dans la mesure où l'accueil est compatible avec la pathologie du participant. Pour cela, l'accueil ne pourra être envisagé qu'à l'issue d'une rencontre entre les parents et le responsable de la structure.

N.B : les jeunes âgés de 16 ans et + devront être en possession de leur carte vitale.

En cas de maladie et/ou d'accident, si le corps médical juge la nécessité d'un retour anticipé de l'enfant au domicile ou dans une structure médicale mieux adaptée ou plus proche de sa famille, un rapatriement sanitaire sera organisé par Lamballe Terre & Mer.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INSCRIPTION / D'ANNULATION

2.1. Inscriptions :

Une matinée d'inscription spécifique « séjours » a lieu en amont des autres inscriptions aux autres animations estivales (*espaces jeunes, alsh 3/11 ans...*).

Si le séjour souhaité est complet, l'enfant ou le jeune sera placé sur liste d'attente. Son dossier devra néanmoins être complet.

La participation du jeune est obligatoire sur toute la durée du séjour.

2.2. Pièces à fournir à l'inscription :

- Le dossier famille
- La fiche d'inscription / fiche enfant pour le séjour concerné
- L'autorisation « droit à l'image »
- Si besoin le Projet d'Accueil Individualisé (*PAI*)
- L'attestation de quotient familial pour les allocataires Caf ou l'avis d'imposition et relevés de prestations sociales pour les allocataires MSA, allocataires d'un régime spécial (*armées...*) ou non allocataires des parents des enfants accueillis.

Et selon le séjour :

- Certificat médical,
- Test aquatique.

Les dossiers complets sont disponibles en format PDF sur le portail activités enfance jeunesse <https://portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh>

L'inscription a un séjour nécessite la réalisation d'un nouveau dossier et cela même si l'enfant / le jeune fréquente déjà une structure enfance / jeunesse de Lamballe Terre & Mer.

2.3. Modification inscription / annulation :

Pour :

- Les séjours estivaux : les annulations peuvent se faire jusque 3 semaines avant le jour du départ.
- Les Cap séjour et séjours vacances spécifiques : les inscriptions pourront être modifiées jusque la date limite d'inscription figurant sur les supports de communication.

Ces dernières devront se faire par envoi d'un mail ou d'un courrier à la seule initiative des parents.

Passé ce délai, les séjours annulés seront facturés dans leur globalité sauf sur présentation d'un justificatif :

- Maladie de l'enfant ou dispense de sport (*certificat médical nominatif*),
- Décès (*acte de décès*),
- Convocation officielle (*copie de la convocation*).

Le délai de réception du document est de 8 jours à partir de la date d'absence. Passé ce délai, l'absence sera facturée.

ARTICLE 3 – FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont adressées chaque fin de période à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Le paiement se fait auprès du Trésor Public à réception de la facture ou par prélèvement (après avoir retourné le mandat accompagné du RIB), par chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèces, chèques Vacances, TIPI (paiement CB-internet).

ARTICLE 4 – TARIFS

La prise en charge du séjour comprend le transport, l'hébergement en pension complète, l'encadrement et les activités. Toutefois, selon l'heure fixée pour le départ, un repas froid peut être demandé à la famille.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT

Les horaires et lieux de rendez-vous sont déterminés en fonction des séjours proposés et précisés sur la programmation.

Les familles doivent impérativement respecter les horaires indiqués.

Des précisions supplémentaires pourront être apportées à l'inscription ou dans les jours précédant l'activité.

5.1. Retour anticipé

En cas de retour anticipé à la demande de la famille, il sera demandé d'organiser et de prendre à votre charge les frais de retour de votre enfant. Ceci s'entend hors rapatriement sanitaire.

Aucun accompagnement durant le trajet-retour ne sera mis en place par Lamballe Terre & Mer.

Aucun remboursement ne pourra être effectué (*y compris en cas de rapatriement sanitaire*).

5.2. Couchage et mixité :

En application de la réglementation en matière d'accueil de mineurs, la composition des chambres/tentes se fera sur le principe de la non-mixité.

ARTICLE 6 – REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Les familles sont averties que chaque jeune doit avoir vis-à-vis de tout le personnel et de ses camarades une attitude respectueuse. Aussi, sont interdits toute attitude, geste et parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne des adultes les encadrant et des autres jeunes.

Il est aussi tenu de respecter le matériel et les locaux de l'espace jeunes mis à disposition et utilisés durant le séjour. Toute dégradation entraînerait une sanction pour le jeune et engagerait la responsabilité des parents.

ARTICLE 7 – VETEMENTS ET EFFETS PERSONNELS

Les téléphones portables, MP3/4 ou appareils photos sont tolérés lors des séjours dans la mesure où ils sont utilisés avec parcimonie et dans le respect des autres pendant les temps d'accueil ou d'activité.

En aucun cas, Lamballe Terre & Mer ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations de ces objets.

Consignes à respecter : ne pas apporter d'objets dangereux.

Au départ, chaque bagage devra comporter une étiquette aux nom et prénom du participant. Pour chaque séjour, un trousseau vous est proposé. Nous vous recommandons de suivre la liste préconisée.

Lors des activités, les enfants / jeunes porteurs de lunettes devront être munis d'un cordon.

L'argent de poche est laissé à l'appréciation des parents. Cependant, nous rappelons qu'il n'a d'utilité que pour l'achat de cartes postales, de timbres, de souvenirs... et reste sous la responsabilité des jeunes.

ARTICLE 8 – MODALITES D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

- . Le participant reçoit les premiers soins sur le centre ou sur le lieu d'activité,
- . En cas de nécessité, le jeune est conduit par les services de secours au Centre Hospitalier le plus proche,
- . Dans ce cas, les parents sont immédiatement prévenus par le Responsable du centre,

En cas de maladie ou accident durant le séjour obligeant une consultation médicale, les parents rembourseront à la communauté de communes Lamballe Terre & Mer, l'intégralité des frais médicaux engagés. Les feuilles de soins et ordonnances leur seront alors remis.

ARTICLE 9 – ASSURANCES

Les parents sont informés qu'il est fortement conseillé de souscrire une assurance garantissant, d'une part, les dommages dont le jeune serait l'auteur (*responsabilité civile*) et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (*individuelle accidents corporels*).

ARTICLE 10 – SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT

Comme en tout lieu de vie collective, le respect mutuel est une règle essentielle au bon fonctionnement des séjours. C'est pourquoi tout manquement envers les autres participants, les personnes rencontrées pendant les activités ou l'équipe d'animation pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à un refus d'accueil pour un séjour futur. Il en sera de même en cas d'attitude violente ou dangereuse ainsi que pour dégradation volontaire des locaux et du matériel mis à disposition.

Ces sanctions ne pourront intervenir qu'après une rencontre entre les parents, le Directeur de la structure et la présence d'un Responsable du Service Enfance Jeunesse. Cette interdiction ne pourra être décidée qu'après avis du Président de Lamballe Terre & Mer.

Les sanctions peuvent également être du fait des parents, si ces derniers ne respectaient pas leurs obligations (*le règlement intérieur*), le règlement des sommes dues, le respect des horaires, etc...

Actualisé en mai 2019

Activités de loisirs 3-17 ans

Accueils de loisirs 3-11 ans / Animations 11-17 ans



**LE PORTAIL FAMILLE
ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE
DE LAMBALLE TERRE & MER**

GUIDE DE L'UTILISATEUR



infoJeunesse

Espace Lamballe Terre & Mer
41, rue Saint-Martin | BP90456 | 22404 Lamballe cedex
tél 02 96 50 59 54 | enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

lamballe-terre-mer.bzh



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté de communes

COMMENT VOUS CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE ?

· Depuis le site internet de Lamballe Terre & Mer : www.lamballe-terre-mer.bzh

OU

· En tapant l'adresse : <https://portail-famille.lamballe-terre-mer.bzh>

The screenshot shows the website header with the logo 'LAMBALLE TERRE & MER' and navigation links for 'Connexion', 'Accessibilité', and 'Aide'. Below the header, there are news items under 'Actualités' and a 'Connectez-vous' section with fields for username and password, and a 'Se connecter' button. There is also an 'Inscrivez-vous' section with a link to the registration page.

PREMIÈRE CONNEXION

Inscrivez-vous

Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité, [cliquez ici](#).

Cliquez sur «inscrivez-vous».

Étape 1/4 : Remplissez les champs d'informations personnelles (nom, prénom, adresse e-mail, nom d'utilisateur, mot de passe).

Étape 2/4 : Renseignez les informations relatives à votre dossier : «Nom» (nom du responsable) et «Numéro de dossier» (il figure sur vos précédentes factures).

The screenshot shows the registration form with a progress bar at the top. The current step is 'Étape 2/4... Mes références dossier'. Below the progress bar, there is a message: 'Veuillez saisir les informations fournies par votre collectivité.' The form fields include: 'Numéro de dossier', 'Nom', and 'Adresse e-mail'. There is a checkbox for 'Je n'ai pas ces informations, continuer sans :'. At the bottom, there are 'Annuler' and 'Enregistrer' buttons.

The screenshot shows the registration form with a progress bar at the top. The current step is 'Étape 3/4 Conditions d'utilisation'. Below the progress bar, there is a message: 'Ce formulaire vous permet en quelques minutes de créer votre compte internet afin de vous connecter à votre espace personnel. Veuillez préparer les éléments suivants : Votre numéro de dossier, Le nom de votre dossier'. Below this, there is a section for 'Mes informations personnelles' with fields for 'Nom', 'Prénom', '* Adresse e-mail', '* Confirmation d'adresse e-mail', '* Nom d'utilisateur', '* Mot de passe' (with a note '6 caractères au minimum'), and '* Confirmation du mot de passe'. There is a checkbox for 'Activer l'ergonomie mobile :'. At the bottom, there are 'Annuler' and 'Enregistrer' buttons.

Étape 3/4 : Lisez et acceptez les conditions générales d'utilisation.

Étape 4/4 : Validez votre inscription. Un lien sera envoyé sur votre adresse e-mail. Pour activer votre compte, vous devez cliquer sur ce lien.

Si un champ n'a pas été renseigné correctement, un agent des services se chargera de vérifier l'exactitude des données avant d'activer votre compte famille.

Vous n'avez pas vos identifiants ?
Contactez la Direction Enfance-Jeunesse :
enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh
02 96 50 59 54



VOS PROCHAINES CONNEXIONS

Connectez-vous

* Nom d'utilisateur :

* Mot de passe :

Se rappeler de moi

[Mot de passe oublié ?](#)

Renseignez le «Nom d'utilisateur» et le «Mot de passe» que vous aurez préalablement choisi, puis cliquez sur «Se connecter».

Mot de passe oublié ?

Cliquez sur «Mot de passe oublié», renseignez votre adresse mail puis cliquez sur «envoyer».

Adresse courrier de contact ou mot de passe à modifier ?

Cliquez sur «Mon compte (nom d'utilisateur)» dans le bandeau du portail et laissez-vous guider.

ENTREZ DANS LE PORTAIL FAMILLE ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE

Mon dossier <ul style="list-style-type: none">• Consulter mon dossier et mes démarches• Modifier mes coordonnées• Accéder à mes documents dématérialisés	Inscription à la période <ul style="list-style-type: none">• Visualiser les périodes d'inscription de votre enfant• Inscrire votre enfant pour une nouvelle période (également pour animations 11/17 ans)	Inscription au planning <ul style="list-style-type: none">• Visualiser le planning de mes enfants• Effectuer de nouvelles réservations	Facturation <ul style="list-style-type: none">• Consulter l'historique de mes factures• Payer mes factures
Simulation <ul style="list-style-type: none">• Calculer mon quotient familial• Voir le tarif des activités	Messagerie / nous contacter <ul style="list-style-type: none">• Vous avez 3 message(s) non lu(s)	Actualités <ul style="list-style-type: none">• Consulter les dernières actualités	

Une fois vos identifiants saisis, vous pouvez accéder aux différents modules du portail famille :

- Mon dossier
- Inscription à la période
- Inscription au planning des accueils de loisirs
- Facturation
- Simulation
- Messagerie



MON DOSSIER

Consultez toutes vos informations personnelles

Vous pouvez consulter votre dossier, vos démarches ainsi que modifier vos coordonnées ou accéder à vos documents dématérialisés.

INSCRIPTION À LA PÉRIODE

Ayez une vision d'ensemble des activités de vos enfants. Ce module permet d'inscrire les enfants aux périodes (ex : vacances d'hiver, été). Le choix des jours se fera à l'étape suivante (Planning).



Consultez les inscriptions de vos enfants en cliquant sur «Planning», puis «Voir toutes mes inscriptions».

Sélectionner l'enfant et le service (accueil de loisirs, animations 11-17 ans).

INSCRIPTION AU PLANNING

Effectuez les inscriptions pour vos enfants et indiquez leur présence aux accueils de loisirs.

Ajouter ou supprimer les réservations existantes

Cliquez sur «Modifier» et cochez/décochez les jours de présence de votre enfant aux activités.

N'oubliez pas d'enregistrer votre saisie avant de changer de mois.

Il est possible de modifier le planning des mercredis et vacances scolaires en tenant compte du calendrier de réservation.

Mon enfant et toutes ses activités

Visualisez et réservez pour chaque enfant les présences aux activités des accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires où celui-ci est inscrit.

FACTURATION



Consultez votre nouvelle facture et accédez à vos factures des 24 derniers mois.

Payez votre facture en ligne :



Une erreur sur votre facture ?

Contactez par téléphone ou par messagerie les services concernés. Après vérification, le service procèdera, en cas d'erreur, à la régularisation ou à l'annulation de votre facture.

SIMULATION

Simulez la valeur de votre quotient familial (QF) et découvrez le tarif des différentes activités.

Attention, cette simulation n'a aucune valeur contractuelle, seul le calcul réel effectué par les services sur présentation des justificatifs fait foi. Elle n'est valable que pour les habitants de Lamballe Terre & Mer, dont la tarification est au quotient familial.

Page accessible dès la page d'accueil du portail famille.

MESSAGERIE / NOUS CONTACTER

Suivez vos échanges avec la Direction Enfance-Jeunesse.

- Choisissez le service concerné
- Sélectionnez le thème de votre demande
- Indiquez l'objet précis et écrivez votre message. Ajoutez une pièce jointe le cas échéant.
- Envoyez votre message.

Vous pouvez consulter vos messages reçus et envoyés.

Astuce

Vous ne possédez pas de scanner ?

Utiliser votre smartphone pour photographier vos documents.



Contactez la Direction Enfance-Jeunesse

Par mail : enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

Par téléphone : 02 96 50 59 54

Sur place : Espace Lamballe Terre & Mer - 41 rue Saint Martin - Lamballe